

NOMS CRÉÉS

Nom : **Gournier** *C.P.E.*
 Prénoms : **Georges Benoit** Surnoms : *16.3*
 ÉTAT CIVIL.
 Né le **27 novembre 1897**, à **Georges & Héparache**, canton d'HEYRIEUX, département d'ISÈRE, résidant à **Georges & Héparache**, canton d'HEYRIEUX, département d'ISÈRE, profession de **cultivateur**, et de **Sébastien Josephine** domiciliés à **Georges & Héparache**, canton d'HEYRIEUX, département d'ISÈRE.
 Marié à

Numéro matricule du recrutement : **331**
 Classe de mobilisation : **1913** *Plusieurs classes 2^e Réserve*
 SIGNALEMENT.
 Cheveux **châtains**, Yeux **bleus foncés**, Front **large**, Nez **rectiligne**, Visage **oval**, Renseignements physiognomiques complémentaires :
 Taille : 1 mètre **67** centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
 Marques particulières :
 Degré d'instruction : **2**

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° **76** de la liste du canton d'HEYRIEUX
 Classé dans la **1^{re}** partie de la liste en **1914**

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	ou CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<i>Armée active.</i>		
<i>20^e Rég^t d'Infanterie</i>		<i>10779</i>
<i>9^e Rég^t d'Inf.</i>		<i>10852</i>
<i>21^e Rég^t d'Infanterie</i>		<i>10088</i>
<i>32^e Rég^t d'Infanterie</i>		<i>16790</i>
<i>79^e Rég^t d'Infanterie</i>		<i>17614</i>
AFFECTATIONS d'après guerre		
<i>2^e Rég^t d'Artillerie de campagne</i>		
<i>10^e Rég^t d'Artillerie Lourde</i>		
<i>154^e Rég^t d'Artillerie à pied</i>		
<i>1^{er} Rég^t d'Artillerie 214</i>		
<i>- Sans affectation -</i>		

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 Incorporé à compter du 1^{er} Janvier 1914. Arrivé au corps de dépôt de l'Armée de terre. Passé au 21^e Rég^t d'Inf^{te} le 6 Avril 1917. Disparu à Veil. Arrivé le 29 Mai 1918 (avis N° 2-3-18). Prisonnier en tenue régulière des Allemands. Repatrié le 5 Décembre 1918. Passé au 21^e Rég^t d'Infanterie le 5 Janvier 1919. Passé au 79^e Rég^t d'Inf^{te} le 30 Avril 1919. Compagnies le 19 Sept 1916.
 2^e partie de la liste en 1914.
 Remobilisation le 27 Octobre 1917 au congé ultimité de 40 jours.
 Par le dépôt du 99^e Rég^t d'Inf^{te} par le dépôt du 99^e Rég^t d'Inf^{te} (Isère) affecté 2^e R.A.L. (avis N° 10779) au 10^e Rég^t d'Artillerie Lourde. Accordé. Passé au 154^e Rég^t d'Artillerie à pied le 1^{er} Janvier 1924.
 Passé le 1^{er} Juin 1927 classe 1913 de mobilisation.
 Père de 2 enfants (Art. 58 de la loi du 1^{er} Avril 1923).
 Passé le 2 Octobre 1930 classe 2^e Réserve de mobilisation.
 Père de 3 enfants (Art. 58 de la loi du 1^{er} Avril 1923).
 Classé sous affectation et rés. 1^{er} jeu.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.
 Passé le 10 Août 1932. Plus aucun. classe 2^e Réserve de mobilisation.
 Art. 58 de la loi du 31 Mars 1923

CAMPAGNES. BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
 contre l'Allemagne (du 7 Janvier 1916) dont (au 23 Octobre 1919)
 7^e Juin 1916 - 18 Sept 1916
 19 Sept 1916 - 27 Mai 1918
 28 Mai 1918 - 2 Décembre 1918
 3^e Juin 1918 - 23 Octobre 1919 (simple)

PÉRIODES D'ÉVALUATION.	Réservé...	1 ^{er} dans l	, du	au	
		2 ^e dans l	, du	au	
	Armée territoriale.	Supplémentaires	(dans l	, du	au
		1 ^{er} dans l	, du	au	
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.			Du	au	
			Du	au	

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services sont l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.)

PARIS ET LANGRES. — IMPRIMERIES ET ÉDITEURS MILITAIRES CHARLES-LAVALLÉE. — N° 1001 TEL. — 2038.